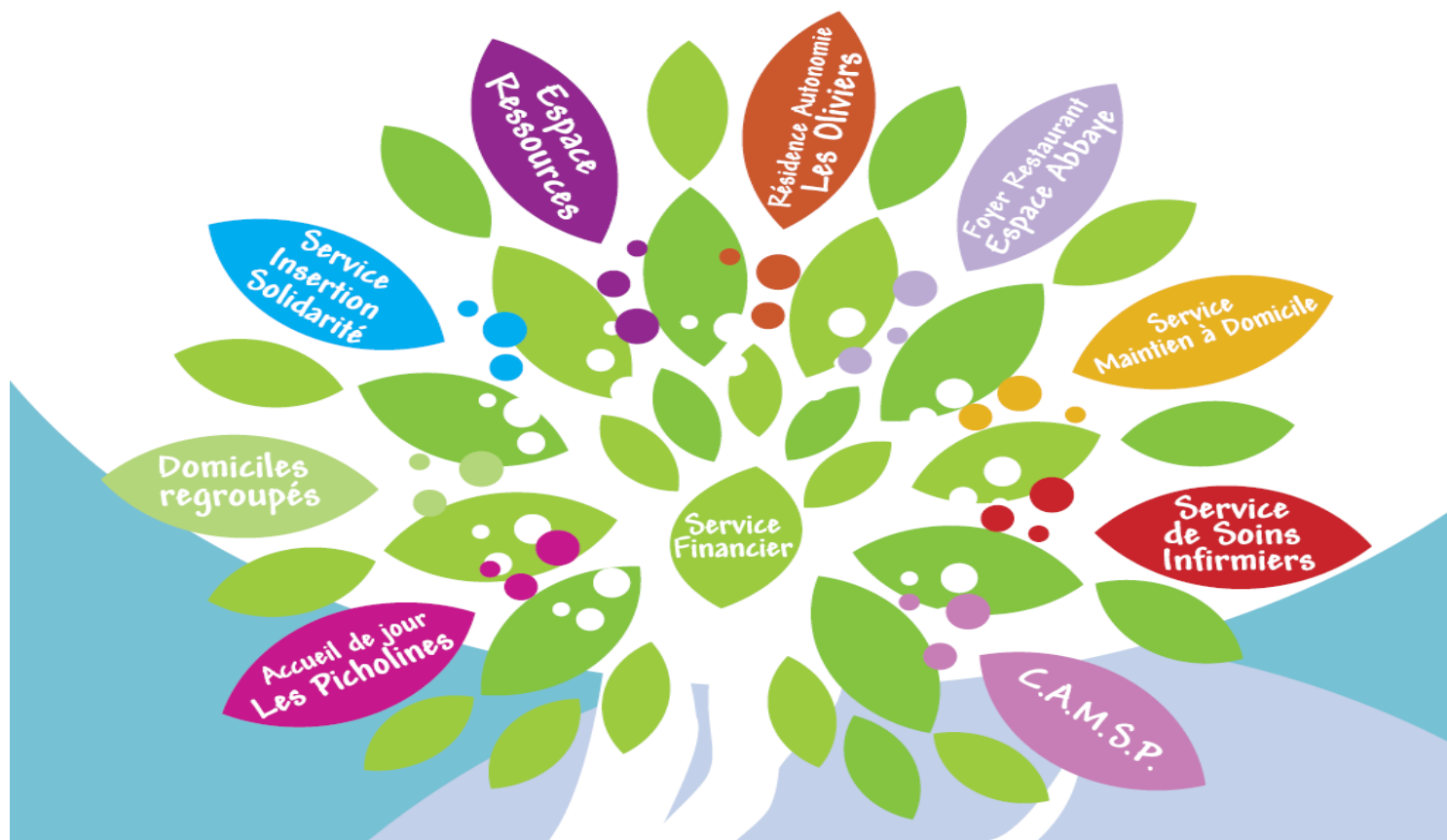




POLE DES SOLIDARITÉS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

Conseil d'Administration du 05 mars 2026

1. INTRODUCTION : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT

Le Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune. Établissement public de proximité, il anime une action générale de prévention et de développement social. Il assure le rôle de coordination des politiques de solidarités sur son territoire, en lien avec les partenaires et institutions publiques et privées.

Les services concernés par son action : familles, seniors, personnes porteuses d'un handicap, en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion peuvent s'adresser au C.C.A.S. et entamer un parcours coordonné.

Le C.C.A.S. anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour maintenir les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire. Le C.C.A.S. dispose d'une organisation transversale de ses services favorisant la pluridisciplinarité et la réactivité.

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe du 7 août 2015, le conseil d'administration du C.C.A.S. doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget.

Ce débat permet d'informer le conseil d'administration sur les projets et actions à venir compte tenu notamment de la stratégie financière adoptée par la Ville, tout en dépendant de la situation économique et financière au niveau national.

La loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication.
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

1-1. Aperçu de l'environnement macro-économique

La situation économique française est paradoxale. Malgré une croissance faible 0.9 % en 2025, le taux de chômage reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies et proche de son point bas de 2007.

L'inflation 0.9% en 2025 (consommation des ménages) reste également faible portée par la baisse du prix de l'électricité (-13.6%) et cela malgré l'augmentation du prix du gaz (+6.5%) et les prix alimentaires (1.2%).

Fin 2024, le déficit public s'établit à 169.7 milliards d'euros, soit 5.8% du produit intérieur brut, après 5.4% en 2023 et 4.7 % en 2022. Il convient de souligner que les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public. Leur besoin de financement s'élève

en 2024 à 154.1 milliards d'euros. Le déficit des administrations locales reste très mesuré, et augmente également à 16.7 milliards d'euros en 2024. L'excédent des administrations de sécurité sociale décroît en 2024 avec 1.2 milliards d'euros, alors qu'elles affichaient un excédent de 11.5 milliards en 2023.

Le déficit public dégrade mécaniquement le niveau de dette publique qui augmente fin 2024 de 203 milliards d'euros supplémentaires pour arriver à une dette totale de 3 305 Milliards. Le ratio de dette publique en point de PIB augmente donc à 113.2%. On note toutefois que si la dette de l'État progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB demeure stable depuis les lois de décentralisation de 1982 et 83. Le niveau d'endettement du secteur local s'est toujours situé à un niveau proche de 10% alors que l'État dépasse depuis la crise sanitaire les 90%.

Le PLF 2026 prévoit que l'année à venir le déficit public s'établirait autour de – 5% du PIB avec toujours un objectif de retour sous les 3% à horizon 2029.

Les contributions des collectivités locales au redressement des finances publiques « passeraient » à au moins 4.6 milliards d'euros au moment de la rédaction de ce document. Sans toutefois assurer que les « coupes budgétaires » annoncées telles que : diminution du fond vert (-500 M€) ; agences de l'eau (-900 M€) ; agence nationale de l'habitat (- 700 M€) soient intégrées au – 4.6 milliards prélevés.

1-2. CONTEXTE local

Avec une population du département supérieure à 770 000 habitants dont 461 356 en âge actif, le Département du Gard connaît un nombre de personne de 65 ans supérieur à la moyenne nationale des autres départements et se situant autour de 30%.

Le taux de personnes sans emploi inscrites à France Travail pour les catégories A, B et C s'élève à 76 300 personnes soit environ 9.9% de la population et supérieur à la moyenne nationale se situant alentours 7.7% dont plus de 31 000 bénéficient du RSA.

Handicap : 65 000 gardois ont un droit ouvert à la MDPH et 15 000 bénéficient de l'allocation adulte handicapé. Le Département compte aussi 63 500 proches aidants familiaux.

La dépendance : le nombre de personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie s'élève à près de 18 000 bénéficiaires dont 6 500 en situation de perte d'autonomie sévère.

Accompagné par la collectivité, le C.C.A.S. poursuit ses objectifs de maintien de services aux usagers et de gestion rigoureuse de dépenses malgré un contexte budgétaire extrêmement tendu en faisant preuve d'adaptation et en recherchant des recettes nouvelles complémentaires (appels à projets).

Le C.C.A.S, acteur central de la solidarité locale malgré les difficultés évoquées, renforcera son accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale ou financière et accentuera ses actions auprès des personnes âgées, handicapées et garantira un accès au droit pour tous.

2.ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LE BP 2026

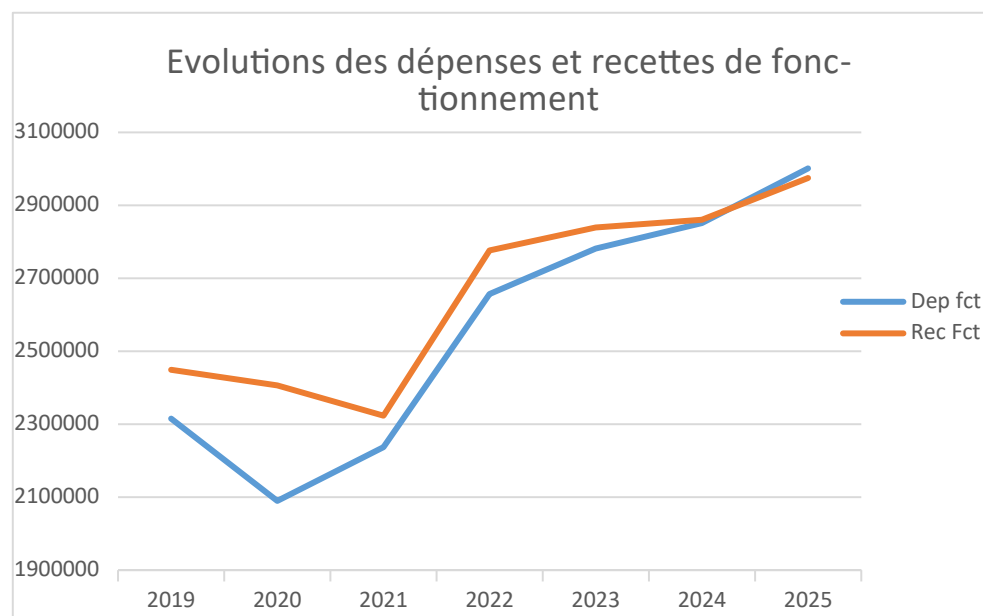
Avant de détailler les orientations budgétaires 2026, quelques éléments concernant la rétrospective budgétaire sur la période 2019-2025

2-1. Les évolutions financières du CCAS pour la période 2019 à 2025

2-1.1. Les grandes masses financières

- **En fonctionnement**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Dépense de fonctionnement	2 315 469	2 089 642	2 237 196	2 656 711	2 781 592	2 851 358	3 001 321
Recettes de fonctionnement	2 449 075	2 406 570	2 323 490	2 776 243	2 873 325	2 860 439	2 974 943



En 2025, les dépenses deviennent supérieures aux recettes. Les recettes malgré ce contexte restent toutefois en évolution haute (+3.98%) mais non suffisantes pour pallier à l’augmentation des charges de fonctionnement (+5.26%), principalement les frais réservés au personnel. En effet, le chapitre 012 est impacté à la fois par les évolutions statutaires ou réglementaires qui se sont imposées aux collectivités (Augmentations taux CNRACL et URSSAF) et recrutements nécessaires pour assurer ses missions. Le chapitre 011 évolue également à la hausse mais de façon beaucoup plus modérée (+0.7%), mettant en évidence la maîtrise et les efforts d’économies dans un contexte inflationniste.

Dans le détail des recettes de fonctionnement

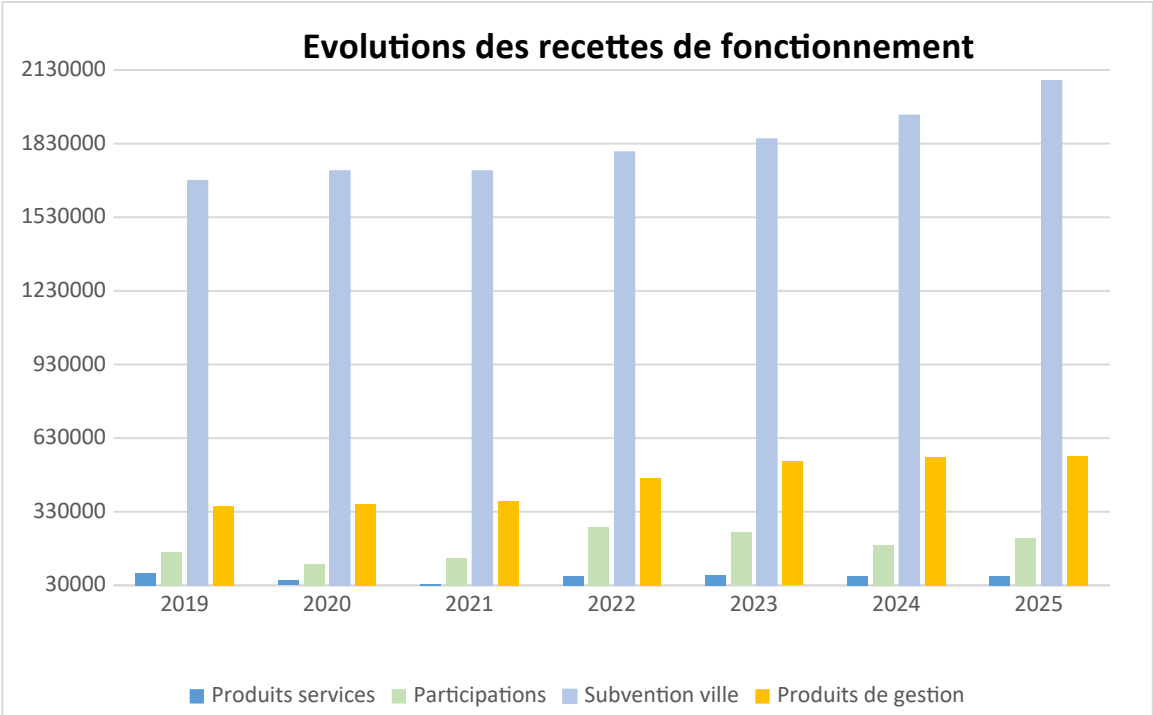
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Produits services	80 856	49 665	34 407	66 985	72 476	69 891	67 680
Participations	165 314	117 885	140 413	266 815	245 054	194 399	222 898
Subvention ville	1 680 000	1 720 000	1 720 000	1 796 660	1 850 000	1 946 000	2 087 235
Produits de gestion	352 093	363 336	374 791	468 496	534 343	554 083	557 579

*Avant vote compte administratif

Les recettes de fonctionnement affichent donc une hausse de **3.98%** par rapport à 2024. La Ville d’Alès a, cette année encore, réévaluée sa dotation (+ *141 235 euros supplémentaires*) assurant le C.C.A.S. de son accompagnement dans cette période tendue. Les autres partenaires du C.C.A.S. assurent un soutien complémentaire notamment par le biais d’appels à projets se chiffrant en 2025 à un montant de **34 312 €**. Il est à regretter toutefois une diminution départementale dans le financement du dispositif d’accompagnement au RSA passant de 45 000 à 40 500 €.

La participation des usagers aux produits des services relevant essentiellement des repas du Foyer de l’Abbaye demeure en stabilité depuis 2022.

Les produits de gestion, concernant les recettes issues des locations des logements regroupés (*Santolines, Silhol, Dolce Vita*) ou encore la redevance de crédit-bail immobilier pour l’ITEP Alès Clavières évoluent quant à eux légèrement.



Dans le détail des dépenses de fonctionnement

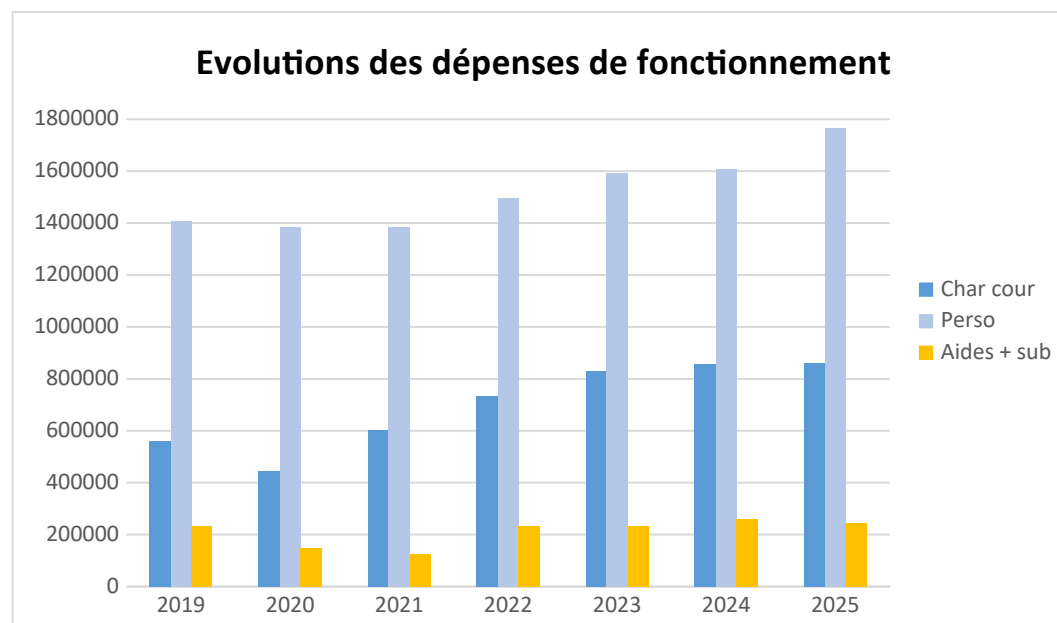
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges courantes	561 481	443 394	604 374	732 167	831 426	855 229	861 696
Personnel	1 407 619	1 382 616	1 386 314	1 495 526	1 592 523	1 607 989	1 767 125
Aides + subventions	231 442	150 033	125 278	232 019	232 374	258 440	245 869
Charges financières	89 929	88 390	86 806	85 144	83 413	81 608	79 727

*Avant vote compte administratif

La prépondérance des dépenses de personnel se maintient à un niveau toujours important (58.9% des dépenses) et donc en forte augmentation en rapport de l'année 2025 (+ 159 000 €).

S'agissant du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général, le montant réalisé en 2025 est très légèrement supérieur à celui constaté en 2024, il reste toutefois maîtrisé compte-tenu du contexte inflationniste et de certaines dépenses (*seniors au volant par exemple et participation domiciliation la Clède imputée en subvention auparavant*) n'étant pas intervenues l'année précédente.

S'agissant du chapitre 65 sur lequel s'impactent les aides délivrées aux usagers du C.C.A.S. (*rentrée scolaire, alimentaire, secours d'urgence, sport...*) et l'aide à la cantine en augmentation de près de 20 000 € et des subventions aux associations en légère diminution.



Focus sur les catégories d'aides attribuées

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Aides Factures Eau	9 035	6 775	5 950	9 147	9 394	9 013	14 636
Aides rentrée scolaire	14 340	14 040	12 420	11 520	14 880	11 520	13 920
Aides Alimentaires	16 325	16 180	15 000	27 850	33 475	34 950	32 275
Secours exceptionnels	10 078	6 160	6 152	3 766	8 316	6 462	7 810
Aides accès culture	1 080	553	247.50	788	1 305	855	855
Aides accès sport	12 720	11 340	10 020	10 200	13 020	11 940	15 810
Aides Handicap	4 575	500	0	0	1 692	0	900
Aides cantines	89 857	45 545	55 474	70 454	109 353	121 484	141 802
TOTAL	158 010	100 643	105 264	133 725	191 435	196 224	228 008

- En investissement**

Les dépenses d’investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d’infrastructures... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Ces dépenses sont fluctuantes d’une année sur l’autre (voir tableau 1) et se justifient en fonction des opérations programmées. De 2015 à 2023 le CCAS a porté des projets structurants (*bureaux finances et maintien à domicile et locaux administratifs résidence Dolce Vita, aménagements des salles communes Silhol et Dolce Vita, maison des aidants, dalle fleurie Santolines...*), Ces équipements ou achats ont pu, grâce à une bonne santé financière, être réalisés en autofinancement ou avec subventions mais sans recours à l’emprunt.

Pour 2025, le montant consacré aux dépenses d’investissement, y compris le remboursement du capital de la dette, s’élève à 110 114 euros et 6 310 € de dépenses restant à réaliser.

Les recettes d'investissement sont, quant à elles, extrêmement réduites et concernent du remboursement de TVA (707VA) 15 532 euros, un solde de subvention à percevoir 3 957 euros, l'affectation partielle du résultat de fonctionnement 2024 pour 20 000 € et enfin les dotations aux amortissements pour 46 904 euros.

2-1.2 L'endettement

La dette du C.C.A.S. est constituée en 2025 de 2 emprunts

- Pour l'ITEP Alès Cévennes auprès du Crédit Agricole du Languedoc, **2 300 000 €**, taux fixe 4.24 % dernière échéance en 2049
- Pour le C.A.M.S.P auprès du Crédit Agricole du Languedoc, **1 015 000 €**, taux fixe 1.88 %, dernière échéance en 2044

L'encours global de la dette (*budget CAMSP compris*) s'élève au 31/12/2025 à **2 689 813 €**. L'annuité de la dette pour le seul budget principal représente **126 142 €** annuels jusqu'en juin 2049 et hors nouvelles souscriptions.

Le Taux d'endettement (*Encours/Recettes de fonctionnement*) du CCAS (**budget principal**) s'établit en 2025 à **67.4%**.

2-1.3 Les épargnes

On distingue 3 types d'épargnes, : l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette. Le tableau ci-après présente leur évolution depuis 2019

	Epargne brute = RF- DF	Epargne de gestion RF- (DF – intérêts emprunts)	Epargne nette = RF – DF – annuité dette
2019	158 K€	248 K€	122 K€
2020	342 K€	430 K€	304 K€
2021	121 K€	207 K€	82 K€
2022	161 K€	246 K€	120 K€
2023	133 K€	217 K€	91 K€
2024	57 K€	139 K€	13 K€
2025	20 K€	101 K€	-25 K€

L'épargne brute (déjà évoquée partie endettement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi "autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Pour 2025 on constate une chute importante du niveau des soldes d'épargne et une épargne nette devenant négative.

2-2. Le projet de budget 2026 dans ses grandes lignes

2-2.1. Le budget d'investissement

Après les opérations importantes réalisées ces dernières années (nouveau CAMSP, aménagements des lieux de vie des 3 résidences de domiciles regroupés, aménagement de l'instant répit, acquisitions de locaux,...) ;

Le futur budget 2026 prévoit pour ses investissements :

15 K€ consacrés à des études dans le cadre de la performance énergétique des bâtiments

30 K€ mobilisés pour l'acquisition ou le remplacement de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services.

47 K€ au titre du remboursement de la dette

10 K€ capitalisés dans le cadre de la mise en œuvre du crédit social aux agents du C.C.A.S

Du côté des recettes :

4 K€ au titre du FCTVA

130 K€ de reprise du résultat d'investissement antérieur

48 K€ de dotations aux amortissements

248 K€ en autofinancement

3. Le budget de fonctionnement

3-1 Les dépenses de fonctionnement

3-1.1 les charges à caractère général : chapitre 011

Ce chapitre contient la quasi-totalité des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, dépenses d'énergie, consommations d'eau, frais de téléphonie, assurances, alimentation, loyers...

Pour 2026, ce chapitre sera actualisé et sera certainement au moment du budget proposé en diminution en raison, de la baisse des prix de l'énergie (*électricité*), de l'opération seniors au volant (*1année/2*), l'arrêt du dispositif accompagnement RSA, de la mutualisation du service insertion et de la rationalisation d'autres postes faisant l'objet d'arbitrages et d'études au moment de l'élaboration de ce R.O.B

Le montant total affecté au chapitre 011 en fonction de ces éléments et des évolutions devrait s'estimer **à 890 K€** (-22 K€ en rapport de 2025)

3-1.2 les charges de personnel : chapitre 012

Il convient de rappeler qu'elles représentent près de 59 % des dépenses de fonctionnement et en constante évolution exercice après exercice.

- Les effectifs

Les effectifs du C.C.A.S. comprennent les agents titulaires et contractuels occupant des emplois permanents ou non permanents.

Pour 2026, le CCAS tous services confondus peut compter sur **146 agents**, soit une évolution à la hausse de 4 effectifs supplémentaires. (+8 titulaires et -4 contractuels).

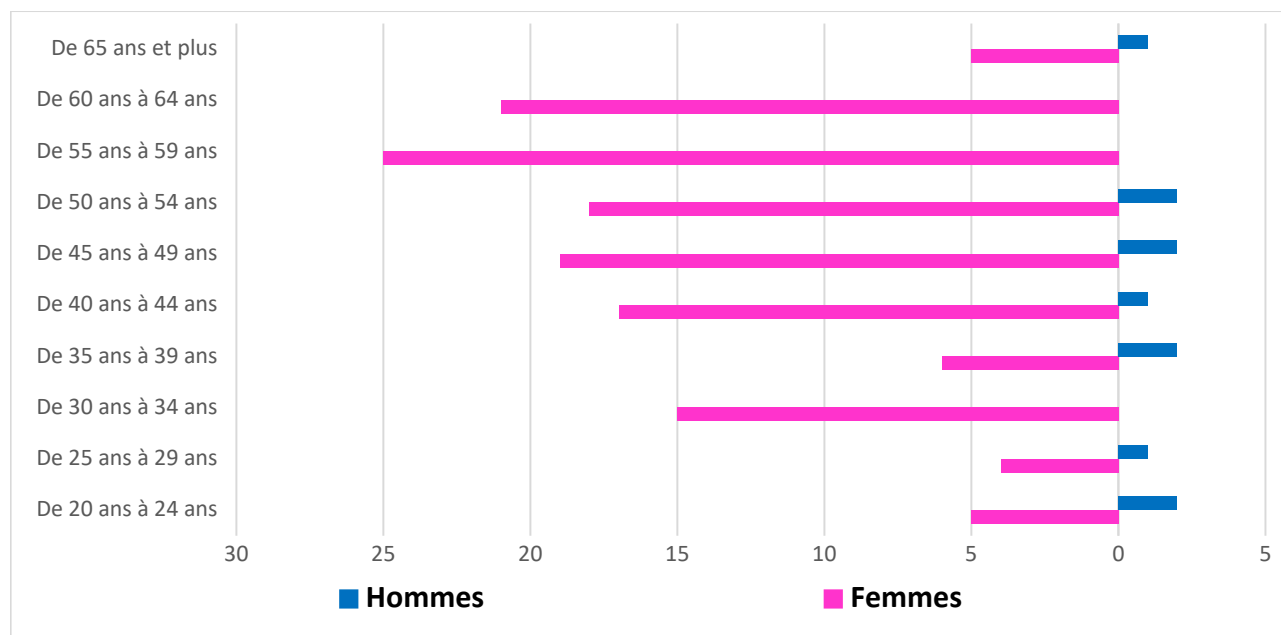
Structure des effectifs par statut :

Année	Fonctionnaires	Contractuels de droit public	Contractuels de droit privé	Total
2022	91	53	0	144
2023	97	52	0	149
2024	87	58	0	145
2025	85	57	0	142
2026	93	53	0	146
Variation en nombre entre 2025 et 206	8	-4	0	4

La répartition par catégorie confirme la prédominance des agents de catégorie C, reflet des missions exercées par le C.C.A.S. Les effectifs se répartissant entre le budget principal (*fonctions supports, action sociale générale, animation seniors...*) et les budgets annexes qui concentrent les sociaux et médico-sociaux.

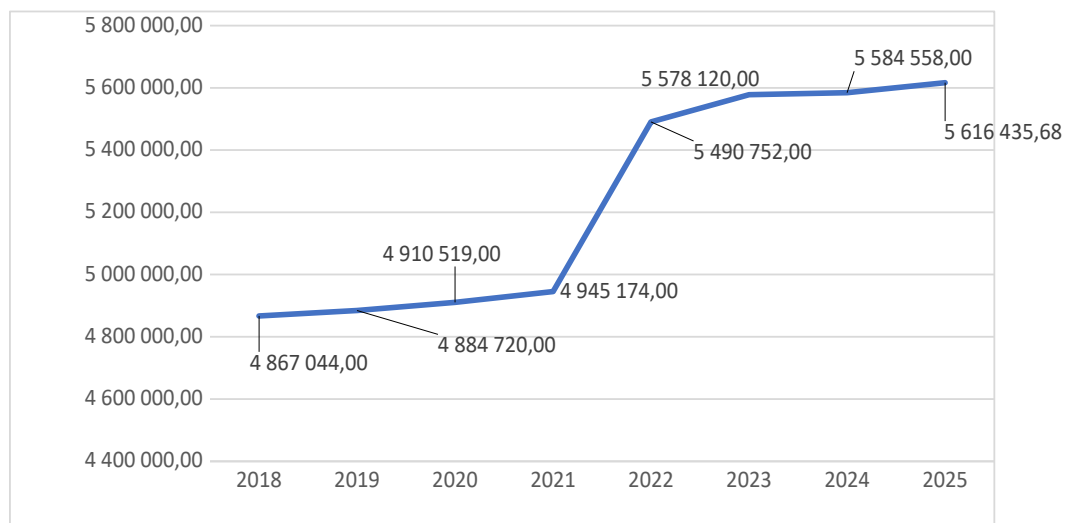
La diminution des contractuels témoigne de la politique de dé-précarisation, avec un nombre accru de mises en stage.

Le taux de personnel féminin au C.C.A.S. est fortement supérieur à celui rencontré dans notre secteur et représente près de 94 % des effectifs.



- L'évolution des dépenses de la paye et les orientations 2026

Pour les dépenses de la paye, on entend l'ensemble des dépenses relatives aux charges de personnel salariales et patronales. La progression entre 2024 et 2025 est de 1 %.



Pour 2026, des mesures nouvelles statutaires ou réglementaires impactent le poste réservé au personnel, hormis les 4 effectifs supplémentaires dont 1 en moins sur le budget du C.C.A.S principal il apparaît que :

- ✓ Les avancements d'échelons représenteront **30 250 €** (dont 15 600 € budget principal)
- ✓ Les avancements de grades représenteront **11 500 €** (dont 6 500 € budget principal)

Cette augmentation est en lien avec les accords locaux signés avec les organisations syndicales, qui ont permis à plus d'agents d'accéder à un avancement de grade.

- ✓ La participation employeur à l'aide mutuelle : **25 920 €** (dont 7 020 € budget principal)

- ✓ Le versement mobilité régional et l'indemnité différentielle de traitement : **18 144 €** (*dont 2 935 € budget principal*)
- ✓ L'augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL (+3%) : **68 300 €** (*dont 22 350 € budget principal*)

A ce stade et au moment de l'élaboration de ce présent rapport d'orientations budgétaires, il apparaît que le chapitre 012 dépenses de personnel sera en augmentation pour le C.C.A.S. principal au budget 2026 de **37 500 €** soit 2.1% et devrait s'élever à **1 780 000 €**.

Action sociale :

En 2025, tous les agents du CCAS bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation versée par mois pour leur adhésion à une mutuelle sur un contrat labellisé, selon leur niveau de rémunération.

Pour 2026, cette participation se conforme au cadre réglementaire, et est attribuée depuis le 1^{er} janvier à tous les agents disposant d'un contrat labellisé, et d'un montant identique de 15 € quelle que soit la rémunération

- d'une participation versée par mois pour un maintien de salaire à hauteur de 7€.
- d'une participation à l'abonnement d'un des parkings de structure pour ceux qui travaillent en centre-ville, via le Comité des Œuvres Sociales

Sociales

- du service commun « Prévention Santé Qualité de vie au Travail » et notamment d'un psychologue du travail.
- de l'aide d'une assistante sociale pour l'accompagnement social et l'inclusion de travailleurs handicapés (participation financière)
- d'une participation financière au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) : coût pour le CCAS, 45 583€

En 2025, la nouvelle organisation de la DRH a également permis aux agents de disposer d'un conseiller retraite pour mieux les accompagner dans cette étape cruciale de leurs parcours.

Durée effective du travail :

La collectivité applique la durée légale de travail soit 1 607h, avec une uniformisation des droits de congés.

Le temps de travail hebdomadaire est de 35h, avec 25 jours de congés annuels pour un agent à temps complet.

La réforme du temps de travail adoptée par l'assemblée délibérante a instauré une adaptation des temps de travail hebdomadaires, permettant l'acquisition de jours de RTT.

2025 a vu la mise en place du temps choisi, permettant à une grande partie des agents de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Ils ont pu choisir entre une augmentation du temps de travail hebdomadaire, leur offrant ainsi plus de RTT, et / ou de travailler sur 4,5 jours.

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses en personnel :

Il est nécessaire de maîtriser les dépenses à venir pour contenir l'évolution de la masse salariale. Toutefois, la collectivité a une volonté politique d'améliorer les conditions de travail des agents.

La mise en place d'un service de conseil en organisation au sein de la DRH, et le développement de la prospective GPEC vont permettre d'affiner l'adéquation entre les évolutions de notre organisation et les effectifs

3-1.3 les autres dépenses de fonctionnement (chapitres 65,66,67,042)

Compte tenu de leurs faibles poids par rapport à ceux des dépenses de personnel (012) et des charges courantes (011), ces chapitres présentent des marges financières de manœuvre peu significatives. Les crédits associés sont souvent obligatoires ou font l'objet de délibérations spécifiques.

Le chapitre 65 contient principalement les subventions aux associations (**66K€**), les secours d'urgence et les aides légales et extra légales attribuées par le service insertion solidarités. Le montant ouvert au budget est de **236 K€ en augmentation de 7% (dont l'aide à la cantine est revue à la hausse)**

Le chapitre 66 prévoit la charge financière obligatoire des intérêts d'emprunts **80 K€**

Le chapitre 67, relatif aux dépenses exceptionnelles, une autorisation de **15 K€** peut être inscrite en prévision d'opérations spécifiques (annulations de titre antérieurs, intérêts moratoires.)

Au chapitre 042 figurent les opérations d'ordres, principalement les dotations aux amortissements ouvert au budget pour **48 K€**

3-2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont principalement issues de la participation des usagers (chapitre70), des redevances locatives (chapitre75), des participations des partenaires et de la subvention d'équilibre de la Ville d'Alès (chapitre 74).

Parmi ces recettes, on distingue nettement le soutien apporté par la Ville d'Alès, représentant plus de 66 % des financements du C.C.A.S.

3-2.1 Les hypothèses retenues pour 2026 en matière de recettes

Produits de services (*recettes usagers*) : **71 K€**

Recettes locatives (*domiciles regroupés et loyers divers*) : **367 K€ (- 8K€)**

Participation de l'association PEP30 dans le cadre du crédit-bail ITEP Alès Cévennes : **138 K€**

Arrêt du dispositif RSA : - **40 500 €**

Participation du Département du Gard au financement des postes « maîtresse de maison » des domiciles regroupés : **60 K€**

Participation de l'État au financement du poste d'intervenante sociale au commissariat : **25 K€**

Participation de l'État à la gestion de la pause du soir : **25 K€**

Des participations issues de différents appels à projets : **7 K€**

Des remboursements de personnel mutualisé : **90 K€**

Subvention d'équilibre de la Ville d'Alès : **2 267 235 €** (*sollicitée en augmentation de 140 K€**) au moment de ce ROB et en attente d'arbitrages budgétaires.

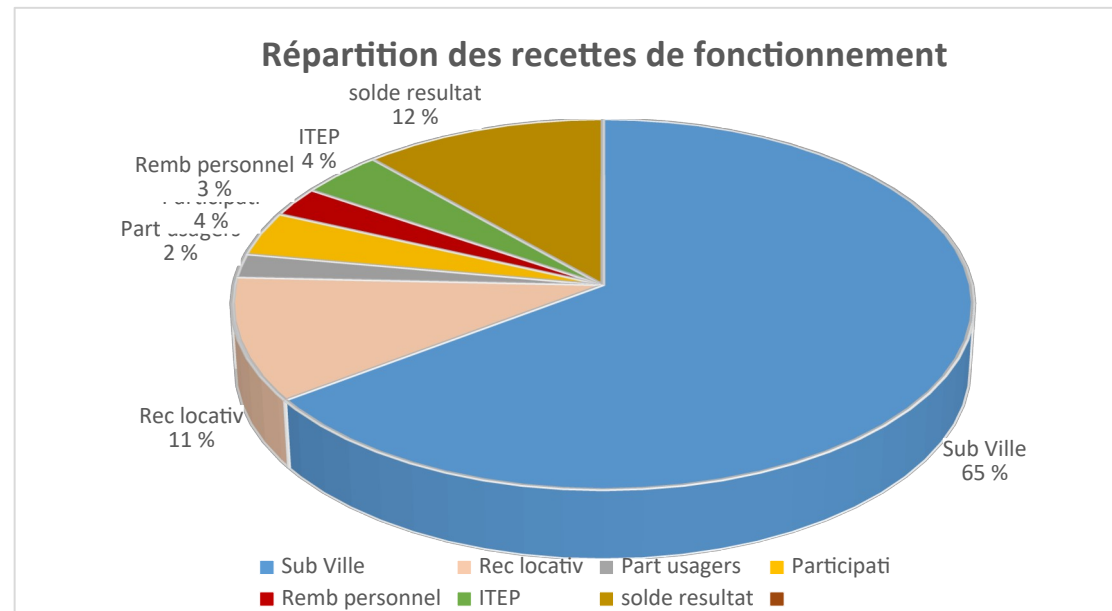
* - 55 000€ : charges fixes obligatoires,

- 20 000€ : remboursement cantine

- 25 000€ : renforcement épargne

- 40 000€ : négociation assistance juridique et financière pour Dolce Vita

Un report à nouveau (résultat antérieur) repris par anticipation au budget **403 K€**



4- les budgets annexes sociaux et médico-sociaux

Répondant à des obligations prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles, ces budgets annexes isolent des activités spécifiques et relevant des établissements sociaux et médico-sociaux. Le calendrier budgétaire diffère pour certains de celui du budget principal du C.C.A.S. En effet, les propositions budgétaires devant être transmises aux autorités de tarification avant le 31 octobre précédent l'année du budget concerné pour les budgets hors CPOM (Résidence autonomie). En revanche, pour les budgets sous CPOM (SAD aide et soins, CAMSP et Accueil de jour), il convient de voter l'EPRD (État prévisionnel des recettes et dépenses) de façon synchrone au budget primitif.

Pour 2026, les budgets annexes proposés à venir se résument à ce jour comme suit :

- **SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE :**

Estimé à ce jour à **2 829 350 € regroupant désormais le service d'aide à domicile et le S.S.I.A.D** et dont les financements sont issus : du département (**1 188 K€**), des caisses de retraites et mutuelles (**240 K€**), des bénéficiaires (**468 K€**) et de la CPAM pour **710 K€**.

- **RÉSIDENTIE AUTONOMIE LES OLIVIERS :**

Estimé à ce jour à **1 333 800 €**, dont les financements des résidents (**788 K€**) ainsi que de la CPAM (*soins courants 229 K€*) ne suffisent pas à obtenir un équilibre budgétaire pour cette structure. Une étude globale de rénovation, de performance énergétique et d'aménagement financier est en cours avec Logis Cévenols.

- **C.A.M.S.P. :**

EPRD estimé à **1 409 100 €** financé à hauteur de **1 025 K€** par la dotation soins (ARS) et **216 K€** du Département.

- **ACCUEIL DE JOUR :**

EPRD estimé à **113 815 €** financé à hauteur de **88 K€** par la dotation soins (ARS) et **24 K€** en tarifs journaliers.

Les orientations budgétaires par services

L'espace Abbaye

L'Espace Abbaye est un Foyer restaurant offrant un service de proximité à tous ceux qui souhaitent une restauration dans un cadre convivial et partager du temps avec d'autres.

Cet établissement, ouvert toute l'année du lundi au vendredi, est situé au cœur de ville et facilement accessible en navette gratuite ou transport accompagné.

Des activités culturelles, manuelles et de bien-être sont proposées sur des matinées et des après-midi (ateliers: mémoire, sport adapté, intergénérationnel, créatifs, poterie ainsi que des journées à thème). Ces actions contribuent à préserver le plus longtemps possible l'autonomie de nos seniors.

Bilan 2025 :

Le nombre de repas servis le midi du lundi au vendredi en 2025 s'élève à 6650. Les repas sont livrés par l'ESAT Véronique de Bagnols sur Cèze.

Animations 2025 :

- Sport adapté deux fois par semaine : **83 séances** (16 personnes concernées).

La gymnastique douce mobilise les muscles, les travaillent et les renforcent.

- Prévention des chutes et des blessures : Chuter peut avoir des conséquences graves, en particulier passé 60 ans.

C'est une cause de blessures. Or, la gym douce pour seniors met l'accent sur la mobilité et l'équilibre.

- Ateliers Créatifs deux fois par semaine : **82 ateliers** (11 personnes concernées)

Les activités manuelles boostent la créativité, le bien-être et la confiance en soi tout en offrant une pause apaisante face au stress.

- Poterie une à deux fois par mois: **19 ateliers** (11 personnes concernées)

La poterie réduit le stress et l'anxiété, améliore la concentration, stimule les capacités motrices fines. Faire de la poterie crée un sentiment de communauté et de connexion sociale.

- Mémoire deux fois par semaine: **90 séances** (18 personnes concernées)

Stimuler la mémoire visuelle et sémantique. Préserver des capacités de l'attention, de la concentration, du langage et du raisonnement. Favoriser du lien social.

- Gymnastique ludique une fois par semaine : début juin 2025, **25 séances** (13 personnes concernées).

Ces séances mettent généralement l'accent sur le développement de la coordination, de la motricité, de la force, de la souplesse et de la confiance en soi à travers des activités et des jeux adaptés. Ces nouvelles séances sont très appréciées par les seniors.

- Journées à thèmes : 2 journées autour de la danse country et 1900, 3 lotos , une kermesse de Noël, deux journées créatives, visite de la bambouseraie.....Ces journées festives à thèmes permettent aux seniors de se retrouver autour d'une activité commune et de partager un moment de convivialité et de partage.

Le nombre de transports effectués par la société Transport Autonome le lundi et le jeudi est de 61. En 2025 un des deux transports a été effectué par un animateur de la structure afin de diminuer le coût annuel.

Perspectives 2026 :

- **Pérennisation des ateliers** : mémoire, sport adapté, gymnastique ludique, créatifs, poterie.
- **Création de nouvelles journées à thèmes**. (visites, créatives, lotos, chant, danse.....).
- **Pérennisation de toutes les activités sur les mois d'été**, juillet et août, afin d'augmenter la fréquentation des seniors sur la structure et d'anticiper les risques liés à la canicule.

Maisons en partage et habitat inclusif

Le CCAS d'Alès est gestionnaire de trois résidences Seniors représentant 58 logements.

- Les Santolines (2013) – habitat inclusif / 10 logements
- La résidence Silhol (2019) / 24 logements
- La résidence Dolce Vita (2021) / 22 logements

Ces établissements s'inscrivent dans la politique locale du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement.

L'âge moyen des résidents est de 83 ans. Le taux d'occupation des résidences est de 94 %.

Ces appartements indépendants sont regroupés autour d'une salle de convivialité où sont proposées des animations. Chaque locataire peut, selon ses envies, choisir ses activités dans le panier de services proposé par le CCAS.

La gestion de ces résidences s'effectue désormais de manière mutualisée. Les responsables et référentes sont les interlocutrices privilégiées des locataires. Leurs missions sont polyvalentes au sein des résidences, elles s'occupent de l'accueil des locataires, de la gestion des baux de location, apportent une aide aux locataires concernant leurs démarches administratives et notamment lors de leur aménagement, font le lien entre locataires et les services compétents lors d'éventuels dysfonctionnements dans les logements et coordonnent aussi l'animation des salles de convivialité.

Chaque année les résidences seniors répondent à des appels à projets proposés par la Carsat et les caisses de retraites de l'interrégimes ou la conférence de l'autonomie du département du Gard.

- CAP Prévention Seniors « À chacun son lâcher-prise »

7 200 € obtenus sur un budget total de 11 853 € soit 61 %

Mise en place d'activités/ateliers multidisciplinaires axées sur la détente et ayant pour objectif de proposer aux seniors de trouver l'activité ou les activités leur permettant de « lâcher prise » : séances de jardinage et travail de la terre, sophrologie, aquagym, yoga adapté, initiation à la peinture et à la poterie.

- Conférence de l'Autonomie CD30 "Dans'Adapt"

8 000 € obtenus sur un budget total de 14 895 € soit 54 %

Proposition d'activité physique adaptée sur le thème de la danse et de la chorégraphie permettant d'allier le renforcement musculaire, un travail sur le souffle et le cardio, le rythme, la coordination ainsi que la mémoire. Plusieurs cycles sont proposés à la découverte d'une danse spécifique : Bachata, zumba, rock, salsa.

- AG2R "Cultivez votre bien-être"

6 000 € obtenus sur un budget total de 11 513 € soit **≈ 52 %**

Projet portant sur la mise en place d'ateliers multidisciplinaires afin de promouvoir une alimentation saine (activité vélosmoothie – faire pédaler dans le but d'allier activité et dégustation - faire découvrir l'univers des fruits et légumes version smoothies), d'améliorer les performances cognitives à l'aide d'une sophrologue en augmentant les capacités d'attention et réduisant le niveau de stress, de renforcer la confiance en soi grâce à l'atelier mise en beauté, de renforcer la créativité et le recyclage avec l'aide du créateur pour redonner vie à un vêtement oublié et de créer des moments de relaxation proposés sur le site des thermes des Fumades.

- Alès Agglomération "Semez, Cuisinez, Voyagez !"

3 000 € obtenus sur un budget total de 9 230 € soit **≈ 33 %**

Les seniors ont participé à des ateliers cuisine sur le thème « repas de fêtes » et ont pu bénéficier des conseils en diététique gourmande d'une professionnelle diplômée.

Les seniors ont pu également partir à la découverte de l'Amazonie via grand écran et une plateforme de Tchat en direct. L'objectif étant de s'immerger dans une expérience touristique comme « si on y était » grâce à l'outil numérique et à une valise des sens proposant découverte et dégustation de manière simultanée avec le visiteur derrière l'écran.

Alès accueille une population importante de retraités chaque année.

Comme vous pouvez le constater, la commune est aujourd'hui un acteur majeur dans le champ du vieillissement et a été désignée « chef de file » par la CARSAT et l'ITEV pour son approche exemplaire de l'accompagnement.

De plus en plus d'actions de prévention sont réalisées en lien avec la Police Municipale (accompagnement retrait argent, conseils prévention...).

Service Animation Seniors

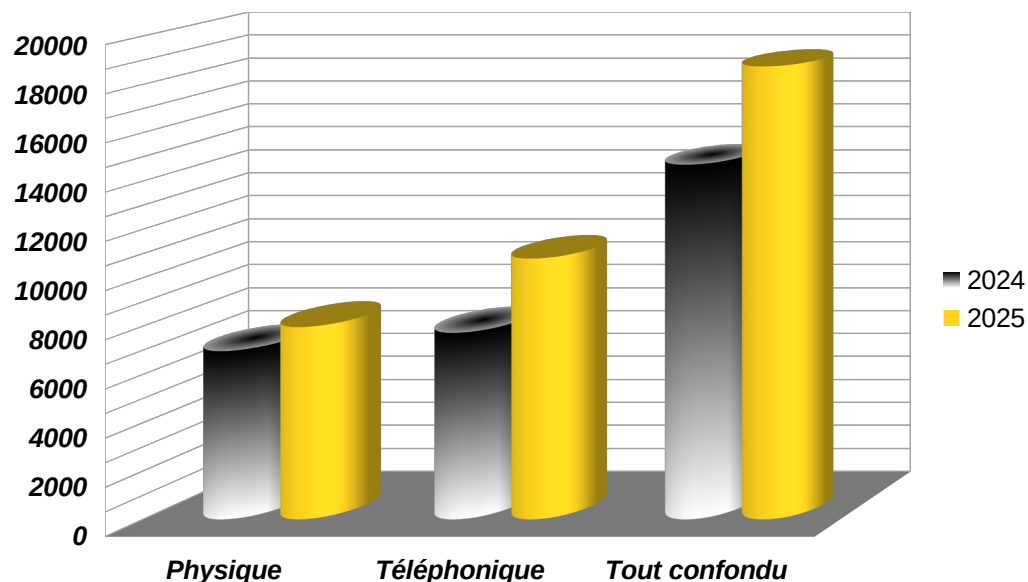
- Le Repas des Aînés a eu lieu le dimanche 16 février au Parc des Expositions en 2025. 2 161 aînés ont répondu présents pour assister à cette journée et 334 colis ont été distribués.
- 29 associations utilisent les salles municipales de manière annuelle et 3 de manière ponctuelle pour pouvoir assurer leurs activités auprès de seniors en majorité et/ou d'adultes.
- Les clubs seniors sont au nombre de 10 à qui nous apportons une aide logistique et administrative en fonction de leurs besoins.
- La Semaine Bleue a eu lieu du 5 au 8 novembre 2025 à l'Espace Alès Cazot durant 4 jours. La fréquentation globale de la Semaine bleue représentait environ 1 580 seniors avec une conférence sur le sommeil et une salle comble le jour de l'inauguration sous le thème des Folies des Sixties. Les maisons de retraite ont pu participer à cette manifestation en venant voir les spectacles. Un goûter, sous forme de pâtisserie soit 336 parts, leur a été offert le samedi.
- Comme chaque année, en décembre, 578 aînés des maisons de retraite ont reçu aussi un cadeau de Noël (corbeille composée d'un savon artisanal, d'une eau de toilette, d'une fleur de douche, d'un lavandin).
- Les animations et les sorties au sein de la Résidence Autonomie des Oliviers ont permis de satisfaire les envies des résidents grâce aux appels à projet subventionnés par le Département sur le Forfait Autonomie.

Perspectives 2026 :

- Le Repas des Aînés a lieu au Parc des Expositions le 15 février (repas servi pendant un spectacle suivi d'un thé dansant)
Au vu de l'inflation, le prix des accompagnants a été revu avec une proposition d'un montant de 25€.
Les colis pour les personnes à mobilité réduite seront renouvelés sans demande de certificat médical.
- La Semaine Bleue aura lieu sûrement au mois de novembre pour ne pas se chevaucher avec d'autres manifestations. Cette semaine sera composée de spectacles de qualité sur 4 ou 5 jours.
- Les activités du service :
 - * Galettes des rois offertes aux clubs seniors
 - * Les animations et les sorties au sein de la Résidence Autonomie des Oliviers seront maintenues.Au niveau des appels à projet, nous avons décidé de faire un nouveau point dans l'année pour bien définir les besoins des résidents.
 - * Les thés dansants seront remis en place durant l'année 2026 afin de satisfaire une demande des seniors.
- Les 10 clubs seniors continueront leurs activités dans leur salle municipale afin de maintenir une vie sociale avec leurs amis.

Service Solidarité Insertion

Considéré comme un **généraliste de l'action sociale**, ce service travaille en complémentarité avec l'ensemble des services sociaux spécialisés et autres institutions publiques et privées. C'est **un service de proximité** pour les usagers : **18 742 personnes** ont été **accueillies** cette année ; chiffre en nette augmentation.



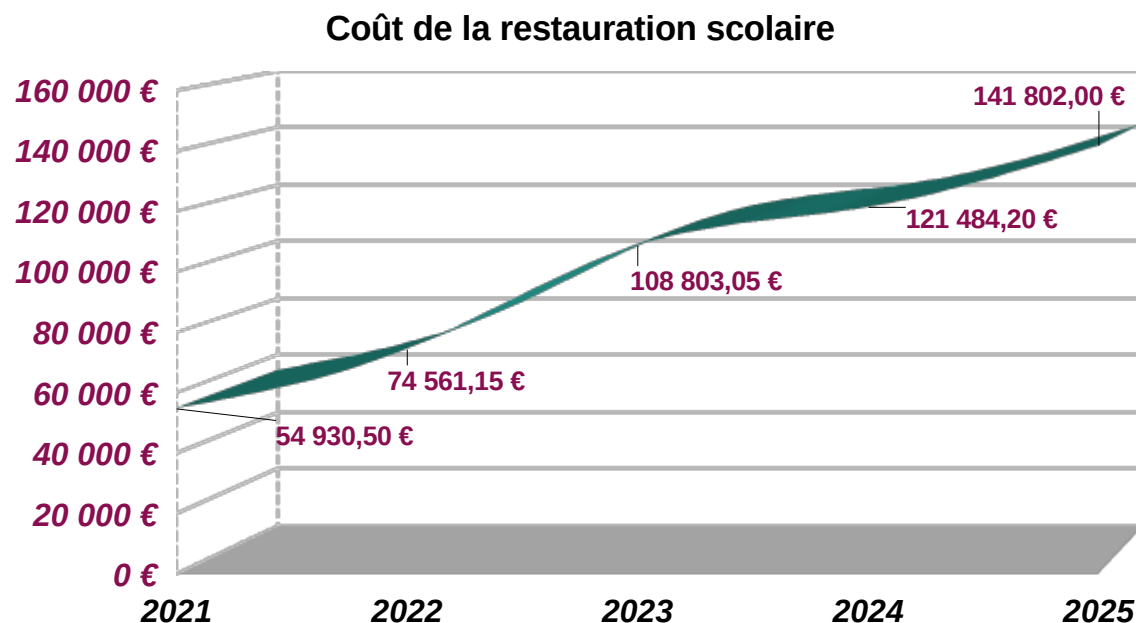
Dans ce service on traite des **aides légales** (entrée en EHPAD, obligations alimentaires, PCH etc) : **315 dossiers** (chiffre assez stable) instruits en 2025 **et des aides municipales** et complémentaires qui sont le reflet de la politique sociale menée par la commune.

♦ 225 enfants ont bénéficié d'un bon d'achat de 60€ pour **la rentrée scolaire** afin préparer au mieux l'entrée en maternelle (192 enfants en 2024) pour un montant de 13 920€.

♦ 253 enfants ont eu un bon **aide au sport de 60€ (pour un montant de 15 810€)** qui se cumule dans la majorité des cas au Passport mis en place par l'État de 50€. **Cette aide présente un intérêt dans la sociabilisation** de l'enfant et dans son développement. Elle correspond à une réelle demande des familles. **62 clubs** sont partenaires et les clubs les plus fréquentés cette année sont l'Envol Alésien, le Sporting club et le Full contact (199 enfants et 44 clubs partenaires en 2024).

L'orientation privilégiée pour 2026 est de proposer l'aide au sport pour les 5 à 13 ans, âge à partir duquel l'État prend le relai.

◆ 638 enfants sont concernés par l'aide à la cantine soit 46 873 repas consommés. On constate que le nombre d'enfants est stable mais la consommation du nombre de repas cantine est plus élevée en raison d'une fréquentation quasi quotidienne pour 1/3. Le coût du repas à la charge des familles est de 1€ à 2€ (prix du repas 4,45€), le CCAS ayant absorbé, en 2025, l'augmentation des 10 centimes du coût du repas dans l'aide accordée. L'importance de ce dispositif est très révélateur de l'intérêt des familles pour que leurs enfants puissent manger un repas équilibré une fois par jour. L'année prochaine, le coût des repas va encore augmenter de 10 centimes à minima.



◆ 150 demandes d'aide à l'eau déposées dont 139 accords soit 14 630€ dépensés correspondant à environ 101 € en moyenne par personne. Cette année, nous constatons une forte augmentation des demandes correspondant à un public non connu du CCAS, qui n'arrive plus à équilibrer son budget. Même si les familles essaient de gérer au mieux leur budget, de mettre en place des échéanciers, la précarité énergétique est bien trop présente auprès de ce public. Le FSL charges du département est utilisé en priorité pour les factures d'énergie. L'aide à l'eau permet de repérer le public pour le positionner sur des informations collectives liées aux écogestes afin de dégager des économies sur le budget.

◆ 496 demandes d'aides alimentaires dont 401 accords pour un montant de 32 275 €, les autres demandes sont renvoyées vers EPISOL Alès ou les associations caritatives ou ne relèvent pas de ce dispositif.

La coordination avec les associations et le passage de relais fonctionnent très bien en raison de la connaissance que nous avons les uns des autres. La précarité touche tous les publics (travailleurs pauvres, personnes retraitées ou invalidées, étudiants, familles monoparentales) pour qui, «les fins de mois» sont difficiles. Le montant de cette aide se stabilise après avoir doublé en 4 ans (2021-2024).

◆ 31 secours exceptionnels soit 7 810 € dépensés (aide moyenne de 250 €) ont permis de payer des factures directement à tiers et de proposer un accompagnement au budget.

◆ **Accompagnement des bénéficiaires du RSA : convention avec le CD30**

La file active liée à la convention avec CD 30 pour la prise en charge des personnes bénéficiaire du RSA isolées, de plus de 50 ans, avec des problématiques de santé ou freins sociaux a été en 2025 de 219 sur l'année. Au 31 décembre 2025, nous comptons 124 sorties soit donc une file active de 95 personnes.

La baisse importante de la file active ainsi que la diminution de la subvention nous ont conduit à l'arrêt de cette mission et au transfert des dossiers vers les assistantes sociales du CD 30 (chef de file du RSA).

◆ **Action d'Insertion d'Accompagnement : AIA Mission Possible « Garde et Travail »**

En 2025, le Conseil Départemental a financé à nouveau cette action. Elle repose sur une approche globale qui prend en compte les défis économiques, la solitude éducative et l'isolement social rencontrés par les familles, pour lever les obstacles liés aux modes de garde afin que les parents puissent se projeter vers un parcours d'insertion professionnelle. Cette action est perçue positivement par le public.

◆ **Atelier Chantier d'Insertion « Entretien des Espaces Naturels et Paysagers »**

L'Accompagnatrice Socio Professionnelle est mise à disposition par le CCAS pour l'accompagnement des salariés (agrément 8 personnes) en insertion dans le cadre d'Atelier Chantier d'Insertion porté par la ville d'Alès et cofinancé par l'État et le département. 8 salariés sont répartis sur les équipes du département Nature et Paysage et bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi.

En 2025, ce sont donc 16 salariés accueillis, 192 entretiens, 17 informations collectives, 48 réunions partenariales. L'accompagnement a permis 6 sorties positives (5 formations qualifiantes et un emploi).

◆ **Accompagnement spécifique en lien avec l'Épicerie Solidaire EPISOL ALES**

57 familles ont pu en bénéficier ce qui correspond à 135 personnes, 10 sorties positives pour emploi et 3 sorties pour régularisation de droits. On comptabilise 467 entretiens individuels permettant d'accompagner les familles dans l'apurement de leurs dettes ainsi que la levée d'autres freins sociaux (démarches emploi, administratives, logement...).

L'accompagnement collectif s'est développé autour de l'alimentation avec le Programme Alimentaire Territorial : Action Défi Alimentation, Atelier cuisine avec le chef cuisinier, Tous à vos casseroles et autour du quotidien : Budget, écogestes, Tri sélectif, Bon plan pour petit budget.

◆ **Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale (MOUS)**

L'objectif est de jouer le rôle d'interface entre les locataires, le bailleur social, et Alès Agglomération et la SPL Société Publique Locale, pour permettre le relogement positif de près de 300 ménages dans les meilleures conditions possibles dans le cadre de la rénovation urbaine. L'ordre de service de démarrage de la mission a été signé le 15 septembre 2021 avec Logis Cévenols, Alès Agglo et la SPL. A ce jour, nous avons effectué 777 entretiens, 190 visites de logement, 79 déménagements et 48 visites à domicile pour l'accompagnement administratif, 6 relogements en 2025 effectués.

◆ **Intervenante Sociale du Commissariat (ISC)** : poste co financé État/CCAS

L'ISC est à l'interface des prises en charge de situations relevant à la fois de la sphère sociale, juridique et judiciaire.

307 nouvelles personnes soit 266 personnes se disant victimes, 57 personnes Mises en Cause et 17 personnes hors champ pénal.

17 mineurs ont été reçus à leur initiative. Le nombre de situations concernant des mineurs est très largement supérieur, ce sont les parents ou l'accompagnant qui est à l'origine de la demande. **La moitié des situations est inconnue par les services sociaux.** 517 entretiens formels ont été réalisés, la violence physique est souvent le déclencheur de la démarche mais est associée à d'autres problématiques notamment les conduites à risques.

Les sollicitations sont nombreuses de part et d'autres, le poste et les missions de l'ISC sont très bien repérés, tant en interne au commissariat, qu'en externe grâce à un travail partenarial riche et entretenu, l'ISC doit s'adapter en permanence et aussi faire preuve de souplesse pour se rendre disponible.

Bilan 2025

- **Ateliers de sensibilisation au numérique** en raison de la dématérialisation au quotidien. Notre public vit l'absence d'accueil dans d'autres services publics comme une maltraitance administrative, nous restons un des seuls services publics à recevoir en accueil physique. Le RGPD nous freine dans cet accompagnement d'où l'intérêt de rendre le public plus autonome par le biais de la sensibilisation à l'outil informatique et des partenariats avec les structures d'accompagnement au numérique.
- **Partenariat avec le PAT** : Action Défi Alimentation pour les bénéficiaires d'EPISOL et Atelier cuisine avec chef cuisinier et diététicienne.
- Renouvellement de l'AIA : «Mission Possible : Garde et Travail» auprès du département pour répondre au besoin d'accompagnement des familles dont un des freins majeurs à l'insertion est le mode de garde.
- **Signature convention de partenariat EDF** pour l'accessibilité à la plateforme et répondre au mieux au public.
- **Signature convention de partenariat avec la CPAM** pour l'utilisation de la plateforme « l'Espace partenaire » pour l'accès au droits.

- **Signature convention de partenariat Clède** pour la Domiciliation des Sans Domicile Fixe
- Le 2 décembre a eu lieu **le forum du bénévolat de l'Aide Alimentaire** organisé, dans le cadre du PAT, par le lycée Pasteur (section BTS SPS) en partenariat avec le CCAS et Alès Agglo.

L'objectif était d'impulser une volonté auprès des jeunes pour s'impliquer dans la vie associative et de fidéliser des bénévoles sur une longue durée.

Les jeunes étudiants de filières « médico sociale » ont été majoritairement visés pour participer à cet évènement. La participation à la vie citoyenne est valorisée dans la présentation de diplômes de travail social ou d'ingénieur.

Les élèves du lycée Pasteur se sont pleinement investis dans le projet avec leurs enseignants. Ils sont allés en immersion dans plusieurs des associations partenaires (Episol, La Croix Rouge...). Ils ont également bénéficié de deux journées de formation financées par Alès Agglomération pour mieux cerner les grands enjeux du « Bien Manger » et comment y parvenir avec des petits budgets.

Lors de **la journée**, un espace Association avec La Croix Rouge, l'Entraide Protestante, Saint-Vincent de Paul, les Restos du Cœur et Episol Alès a accueilli sur son stand près de **400 jeunes** de 10h à 16h.

Un village pédagogique permettait une diversité d'ateliers :

- Épicerie virtuelle : une situation un budget, faire ses courses de la semaine en fonction de votre situation.
- Défi repas : élaboration d'une journée type de ce que je mange.
- Bien manger : comment choisir de bien manger et réduire les produits transformés ?
- Les 4 saisons : un fruit/un légume, une saison.
- Projet Alimentaire de Territoire : le défi du bassin Alésien.
- Quizz : les valeurs du bénévolat.
- 3 conférences sur la notion de Bénévolat ont été proposées sur la journée.

Cette journée a connu un vif succès. L'enquête de satisfaction sur l'initiative de la journée avoisine les 10/10. **1/3 des jeunes se sont positionnés sur des offres de bénévolat à la fin de la journée.** Un bilan d'évaluation sera réalisé à 6 mois.

- **Seniors au volant :**

Les 20 et 21 Novembre 2025, le Pôle Mécanique Alès-Cévennes a accueilli l'opération « Seniors au volant », dédiée à la prévention routière des seniors. **Sur les deux jours nous avons accueilli 155 seniors.**

Organisée par le CCAS de la Ville d'Alès, en partenariat avec Alès Agglomération, le Conseil Départemental du Gard, la Conférence des Financeurs, la Sécurité Routière et Pôle Mécanique Performance cette initiative gratuite et ouverte à tous les seniors d'Alès Agglomération vise à les sensibiliser à l'adaptation de leur conduite, afin de leur permettre de circuler le plus longtemps possible en toute sécurité.

Au fil de ces deux journées, différentes thématiques ont été abordées, notamment la réactualisation du Code de la route, l'importance de la prévention santé et la perception des risques, ainsi que les bons comportements à adopter au volant.

Dans une ambiance conviviale et ludique, les participants ont pris part à des ateliers animés par des professionnels de la formation à la conduite automobile et de la prévention santé.

Des dépistages visuels et auditifs, proposés par des spécialistes de la basse vision et de l'audition, ont complété le programme, tout comme les audits de conduite sur circuit, encadrés par des professionnels. Une conférence par un cabinet d'assurance a également permis de donner les clés pour remplir un constat.

Les retours d'expérience se sont révélés très positifs, mettant en avant la qualité des interventions, la pertinence des ateliers et l'utilité concrète des conseils partagés.

Perspectives 2026

- Signature convention AGIRC-ARRCO pour le prêt d'un bureau de permanences par un conseiller pour l'accueil des retraités les mardis et jeudis ainsi que l'organisation d'un forum retraite en septembre 2026.
- Élargissement du partenariat de l'Aide Alimentaire avec ASPI et NETTO.
- Renouvellement en cours pour AIA « Mission Possible : garde et travail » et ACI Entretien des Espaces Naturels et Paysagers
- Développement d'actions avec le Centre de Pomologie.
- Poursuite du travail avec le PAT : réunion de concertation avec les agriculteurs et la chambre d'agriculture pour échanger sur les possibilités de partenariat prévue au 1^{er} trimestre 2026 ; renouvellement du Défi Alimentation et Ateliers cuisine.
- Réorganisation d'un forum Bénévolat de l'aide Alimentaire dernier trimestre 2026.
- Nouvelle opération MOUS pour le relogement positif des locataires au Faubourg du Soleil et à Rochebelle avec Logis Cévenols et Alès Agglo.

Les jardins familiaux

Le CCAS est le gestionnaire de 113 parcelles de jardins familiaux :

- 38 parcelles au Prés Saint Jean I et II (ouvert en 2011 – 3 100m²)
- 27 parcelles au Cévennes (ouvert en 2015 – 1 970m²)
- 24 parcelles à Rochebelle (ouvert en 2020 – 2 050m²)
- 24 parcelles à Tamaris (ouvert en 2023 – 2 000m²)

soit un total de 10 090m²

Il s'agit de parcelles de jardins mises à disposition des habitants pour cultiver des fleurs, légumes...dans un but social, environnemental et éducatif.

Les surfaces des parcelles varient de 50 à 160m², avec un équipement de base (abri, coffre à outils, récupérateur d'eau de pluie).

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la rénovation urbaine et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'objectif est de faire de ces jardins de véritables lieux de vie, de rencontres et d'animations au bénéfice du quartier et de ses habitants.

Développer des actions permet à la fois de créer des liens entre les habitants mais aussi de découvrir des aspects de la nature en milieu urbain.

Nos actions sont également partagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur le sujet des jardins partagés/ solidaires/ familiaux. Échanges des bonnes pratiques, des difficultés quotidiennes, de la gestion de l'eau et de la gestion de la liste d'attente.

Jusqu'à présent, toutes nos parcelles étaient occupées mais nous commençons à avoir une baisse des demandes et quelques parcelles libres (5 parcelles).

Les référents des jardins familiaux reçoivent le soutien deux jours par semaine, des agents en insertion (chantier entretien des espaces naturels et paysagers) pour l'entretien des parcelles communes et les petites travaux d'aménagement.

Une coordination s'est instaurée en interne entre les référents et le service administratif afin de mener une réflexion sur l'amélioration et la dynamique entre jardiniers.

L'accompagnatrice socio-professionnelle du chantier d'insertion joue un rôle de relai et médiation pour amener du lien et mettre en place des animations.

La Pause du Soir

Ouverture de la « Pause du soir » en septembre 2022.

- La « Pause du Soir » est une salle de restauration ouverte aux personnes sans domicile fixe, en lien avec de nombreux partenaires (La Croix Rouge Locale, Logos, l'Entraide Protestante, La Clède et l'Ecole des Mines d'Alès IMT). L'équipe se compose de 11 bénévoles, 3 éducateurs et 6 étudiants.
- 3 soirs par semaine sont proposés des repas chauds et complets. 2 296 repas ont été servis à table en 2025.

Ce lieu propose un temps de répit permettant aux bénéficiaires de se restaurer dans un cadre humain et sécurisé en luttant contre l'exclusion et la faim.

Les chiens sont acceptés (en extérieur) et nourris.

C'est un lieu chaleureux où les usagers aiment se poser, se confier ou tout simplement discuter.

Public accueilli :

2 103 personnes accueillies dont **136** nouveaux :

- 1 787 hommes
- 313 femmes
- 1 enfant moins de 3 ans
- 2 enfants entre 4 et 17 ans

Distribution de nourriture et de boissons pour un total 195 kg achetés :

- 122 kg de croquettes distribués (+74,28 %) dont 298 chiens accueillis
- Réserve de boîtes de conserves et assiettes longue conservation
- 960 litres d'eau
- 79 litres de sirops
- 111 litres de jus de fruits
- 40 kits d'hygiène distribués

- Café, chocolat en poudre, et thé servis
- et biscuits, bonbons et chocolats également distribués

Depuis 2 ans, une association (**Restauration en Cévennes**) offre une **journée supplémentaire** de repas le **samedi midi**.

En 2025, la **Pause du Soir a assuré une distribution continue de repas tout au long de l'année**.

La gestion des ressources alimentaires a été adaptée pour répondre efficacement aux besoins des bénéficiaires.

Des repas supplémentaires ont été distribués en fonction de la demande offrant ainsi une flexibilité essentielle.

Les jus d'orange et les sirops ont été régulièrement servis ajoutant une touche agréable aux repas. Des produits sucrés comme des biscuits, des bonbons et du chocolat ont également été inclus pour diversifier les choix et a contribué à un accueil chaleureux et bienveillant.

Les ressources en conserves et en assiettes longue conservation ont permis une gestion plus durable des stocks et répondu à une présence accrue de bénéficiaires.

L'année 2025 a été marquée par une gestion efficace et diversifiée des repas et des produits garantissant un service de qualité pour tous les accueillis..

La Maison des Aidants « l'Instant Répit »

1. Contexte et missions

La Maison des Aidants accompagne depuis plus de 14 ans les proches aidants du territoire Pays des Cévennes. Elle propose information, soutien psychosocial, formations et solutions de répit. Depuis mars 2023, son action s'articule autour d'un lieu ressource central, « L'Instant Répit », co-construit avec le CCAS et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

2. Organisation et maillage territorial

L'action repose sur :

- une équipe pluridisciplinaire (accueil, psychologue, assistante sociale, gestion administrative, animation territoriale),
- un réseau partenarial dense (associations, collectivités, structures de santé, entreprises),
- une présence sur plusieurs sites : Alès, Anduze, Bessèges et La Grand'Combe, avec des accueils, cafés des aidants, groupes de parole et ateliers.

La logique d'« aller vers » est fortement développée, notamment auprès des situations complexes et des publics isolés.

3. Activité et fréquentation

En 2025 :

- 620 sollicitations ont été enregistrées,
- 266 proches aidants accompagnés, dont 164 nouveaux usagers,
- une forte demande de soutien psychologique (près de la moitié des entretiens).

Les aidants sont majoritairement des membres de la famille (enfants, conjoints, parents), âgés en moyenne de 62 ans.

Les personnes aidées sont principalement en perte d'autonomie liée à l'âge (67 %), mais aussi en situation de handicap (23 %) ou atteintes de maladies chroniques (13 %).

4. Actions collectives et animations

La Maison des Aidants a proposé :

- des ateliers thérapeutiques et bien-être (art-thérapie, sophrologie, écriture, chant, nutrition...),
- des temps d'échange (cafés des aidants, rendez-vous des aidants, groupes de parole),

- des **formations** pour aidants, malgré une année de transition organisationnelle.

Au total, plusieurs centaines de participations ont été enregistrées, confirmant l'intérêt de ces espaces pour rompre l'isolement et prévenir l'épuisement.

5. Animation territoriale et sensibilisation

En 2025 :

- 110 professionnels et futurs professionnels ont été sensibilisés au repérage des aidants,
- un travail spécifique s'est structuré autour des aidants salariés, avec la création du réseau « Dynamique du proche aidant » (entreprises, hôpital, école des Mines, collectivités),
- des permanences ont été mises en place au Centre Hospitalier d'Alès.

Un temps fort de l'année a été la Journée Gardoise des Aidants (15 octobre 2025), rassemblant partenaires, grand public et aidants autour d'ateliers, d'un film et d'une conférence dédiée aux aidants salariés.

PERSPECTIVES 2026

Après une année de transition, 2026 vise :

- le **renforcement du soutien psychologique**,
- la **diversification et le renforcement de l'offre** (nouveaux ateliers, formats de formation plus souples et de proximité, actions de répit),
- le développement d'actions ciblées pour les **aidants salariés**,
- une nouvelle formule plus participative pour la Journée Gardoise des Aidants (théâtre-forum),
- l'amélioration des outils de suivi d'activité et l'innovation des pratiques en favorisant l'hybridation.

Malgré les réorganisations, la Maison des Aidants a assuré la continuité de ses missions et répondu à une **demande croissante**.

Elle s'inscrit désormais dans une dynamique d'innovation, de coopération territoriale et d'accessibilité, avec un objectif central : **lutter contre l'isolement des proches aidants et leur proposer des réponses concrètes, adaptées et durables**.

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Il assure la prévention, le dépistage, le diagnostic et la prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans. Y sont reçus des enfants à risque dans leur développement, ou présentant une difficulté pouvant aller d'un trouble à un handicap sévère. Le CAMSP a un agrément pour 80 places. C'est un CAMSP polyvalent. Il est dans un bâtiment neuf depuis septembre 2021.

Une équipe de 22 professionnels : médecin neuropédiatre, médecin-pédiatre, médecin pédopsychiatre, cadre, secrétaires médicales, psychomotricien, psychologue, éducateur de jeunes enfants, assistante sociale, ergothérapeute, coordinatrice, kinésithérapeute, puéricultrice, accompagnant d'intégration de vie social.

Dans le cadre de ses missions de prévention et de dépistage, le CAMSP est sollicité pour le suivi systématique des nouveaux nés à risque. Il s'agit de grands prématurés et de bébés atteints de pathologies diverses, (notamment génétiques) adressés par le réseau « Naître et Grandir en Languedoc – Roussillon ».

La file active 2025 : 266 enfants (251 en 2022, 268 en 2023, 276 en 2024). 65 enfants sont originaires d'Alès, 111 enfants sont domiciliés à moins de 20 kms et 59 à plus de 20 kms.

30.6% des enfants admis sont orientés par les secteurs hospitaliers d'Alès et de Nîmes 18.4% maternités et services néonatalogie et 12.2% secteur hospitalier hors maternités, néonatalogie, les autres adressages sont issus des cabinets libéraux (12.2%) et la PMI (8.2%).

Un CPOM a été signé pour la période 2023 – 2027.

Les objectifs sont :

- De renforcer les missions du CAMSP et tout particulièrement dans l'intervention précoce des TND avec une relation étroite avec la plateforme PCO pour une prise en charge, au plus tôt, des enfants présentant des Troubles du Neuro Développement. Prise en charge également des nouveaux nés à risques.
- D'optimiser les outils d'information et la place du parent avec une mise en place de groupes de parole ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.
- De renforcer la coordination des parcours et les liens avec les partenaires pour assurer des orientations conformes.

Les plus :

- Le travail en réseau (périnatalité, stratégie TND, maladies rares) et les liens avec la CPTS. Travail également de partenariat avec la plateforme PCO pour les suspicions de TSA pour les enfants de 3ans ½ à 6ans
- La mission de coordination du parcours de soins, qui a été développée dans le cadre des crédits « agir tôt »,

- Le recrutement d'une puéricultrice a permis d'assurer le parcours de soins de l'enfant ainsi que l'accompagnement des familles pour les nouveaux nés à risque (1er contact avec les familles dès la naissance et VAD pour soutien familial),
- Un travail d'accompagnement de l'équipe a été mené par le CCAS pour adapter le fonctionnement du CAMSP aux particularités socio-démographiques du territoire.

Les points de vigilance :

- Une liste d'attente à l'entrée :
 - Une prévalence du handicap sévère et moyen de l'enfant de 6 ans et moins.
 - Travail étroit avec la PCO du Gard pour une orientation de soins des enfants de 4 à 6 ans porteur de troubles du neuro développement
 - Une file d'attente annuelle de 40 enfants environ,
 - Des efforts entrepris (recrutements et équipements) objectivés par l'importance croissante de la file active,
 - En 2025, on compte 44 sortants,
 - Quelques difficultés de recrutement des professionnels en fonction des catégories professionnelles.
 - Une lutte contre le fort absentéisme des familles(21% en 2025). Envoi aux familles de SMS pour rappel des rendez-vous médicaux
- Importance d'une vigilance de la démarche qualité et de la représentativité des parents (agir pour une plus grande participation des familles au groupe d'expression).

Les besoins :

- À la suite du départ à la retraite du directeur médical en Septembre 2025 un médecin directeur a été recruté à temps complet et sera présent sur l'établissement à compter de Mars 2026.
- Aller vers les bénéficiaires (vulnérabilité des populations accueillies et étendue du territoire avec difficultés de l'accès aux soins),
- Des solutions possibles :
 - Développement de l'offre de soins CAMSP en proximité, développement des visites à domicile pour les SNNR (nouveaux nés à risque) avec un souhait de pérenniser le poste de puéricultrice recrutée, entre autre, pour ces missions.
 - Mutualisation des moyens en s'appuyant sur les CPTS et les MSP du territoire.

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE AIDE ET SOINS

La réforme globale des services à domicile mise en place par le Gouvernement, stipule que les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) se rapprochent d'ici le 1^{er} juillet 2025 pour devenir des services autonomie à domicile (SAAS).

Ces nouveaux services doivent donc regrouper les activités des actuels services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

À terme, un usager ne sollicitera qu'un seul type de service pour bénéficier d'aide et de soins à son domicile.

Les services autonomie à domicile ont été créés afin d'assurer une fluidité de parcours de la personne accompagnée en simplifiant ses démarches au quotidien, en assurant une coordination appropriée pour répondre aux besoins en matière de soins des personnes en suivie dès que cela s'avère nécessaire.

Depuis le 1^{er} juillet 2025 la fusion des services Aide à domicile, SSIAD et SPASAD est entrée en vigueur pour notre C.C.A.S par la création et mise en œuvre d'un Service Autonomie à Domicile Aide et Soins se situant au 53 bis grand rue Jean Moulin.

Contexte national :

Vieillesse exponentielle entre 2020 et 2030 du nombre de personnes entre 75 et 84 ans à hauteur de 48% et va continuer de s'accroître pour atteindre 5 millions de personnes de plus de 85 ans en 2050.

Cette transformation inexorable aura des conséquences multifactorielles majeures : sociétale, économiques, territoriales et sanitaire.

Absence de réforme structurelle et anticipative pour l'accompagnement au vieillissement. La loi de programmation inscrite dans la loi « Bien vieillir 1 » pour 2024 n'a toujours pas vu le jour. Cette absence de mesures à moyen et long terme à un coût. D'abord humain par l'aggravation de la perte d'autonomie et économique en suite : 1 an d'espérance de vie sans incapacité permettrait à lui seul une économie de 1.5 Mds d'euros par an à l'Assurance maladie (Réf Cour des comptes), elle entraîne dès à présent des conséquences sur le secteur, qu'il s'agisse d'EHPAD, de services à domiciles ou d'habitats intermédiaires, Santé financière et RH déjà critiques.

65% des ESMS estiment que l'année 2025 se terminera en déficit (54% en 2024)

51% manquent de personnel et peine à recruter

Turn over massif de personnel et arrêts de travail de 142% plus élevé dans le secteur de l'aide et du soin à la personne que dans la moyenne des autres secteurs.

Notre Service Autonomie à domicile Aide & Soins

Il regroupe donc désormais, l'aide et l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne en affectant les personnels nécessaires à l'accomplissement des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile et le besoin en soins pour une capacité totale de 43 prises en charges dont 3 habilités à l'Handicap.

Sa zone d'intervention demeure inchangée et se concentre exclusivement sur la Ville d'Alès et est identique pour les activités d'aide et de soins.

L'activité aide :

Indicateurs principaux 2025

Nombre de **bénéficiaires en file active : 632** (459 femmes /173 hommes), 596 en 2024 (+36)

Tranches d'âges : 0 à 49 ans : 61
 50 à 59 ans : 23
 60 à 69 ans : 61
 70 à 79 ans : 135
 80 à 89 ans : 208
 90 à 99 ans : 137
 100 et + : 7

Nombre d'heures d'intervention 2025 : **66 742 Heures** (+1.2 % en rapport de 2024)

Répartition par financeur :

- APA : **35 213** heures (36 013 en 2024)
- Aide-ménagère + PCH (Conseil départemental) : **10 802** heures (11 041 en 2024)
- Caisses de retraite : **12 836** Heures (11 800 en 2024)
- Pleine participation (usagers directs) **7 891** Heures (7 098 en 2024)

Nombre d'ETP affecté à l'aide à domicile **(60 ETP)** :

- Administratif et encadrement **4.87** ETP
- Aides ménagères **33.83** ETP
- Auxiliaires de vie **20.56** ETP

ORIENTATIONS ET BESOINS 2026

Le personnel :

- 32 Aides ménagères (30.99 ETP)
- 17 Auxiliaires de vie (16.55 ETP)
- 11 Saisonniers (1.09 ETP)
- 2 Agents gestionnaires de plannings et dossiers (2ETP)
- 1 Agent en charge de la facturation et de l'accueil (0.8 ETP)
- 1 Agent (*mis à disposition*) relais RH et régie de recette (0.6 ETP)
- 2 Coordinatrices (2 ETP)
- 1 Responsable de la coordination SAD (0.5 ETP)

Volume d'intervention prévisionnel : **66 200** heures d'activité prévisionnelle

- Dont 34 290 heures prévisionnelles APA
- Dont 6 750 heures prévisionnelles AM aide sociale
- Dont 4 560 heures prévisionnelles PCH
- Dont 12 800 heures prévisionnelles autres caisses et mutuelles
- Dont 7 800 heures prévisionnelles Pleine participation

Tarifs horaires :

- APA/Aide-ménagère au titre de l'aide sociale et ou handicap **27 €/ heure**
- Caisses de retraites et mutuelles (*tarif cnav*) **27.10 €/ heure** (+0,30 cts)
- Pleine participation **22.80 €/heure** (+0.30cts)

L'activité Soins :

Intervention d'une équipe d'infirmières et d'aides-soignantes formée pour assurer les soins quotidiens d'hygiène et infirmiers, afin de permettre aux personnes âgées et/ou dépendantes ainsi que les personnes en situation de handicap de ne pas quitter leur cadre de vie.

Autorisation pour 40 places personnes âgées de plus de 60 ans et 3 places personnes en situation de handicap de moins de 60 ans et avec une incapacité supérieure à 80 %.

Ses missions :

- Éviter l'hospitalisation lors d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- Faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation et le maintien à domicile.
- Prévenir ou retarder l'admission des personnes âgées dans les structures de longs séjours ou de maison de retraite.
- Assurer un travail de prévention et d'éducation.
- Soutenir les aidants.
- Adapter nos actions en fonction des autres intervenants médico-sociaux (maintien à domicile, kinésithérapeute...).
- Travailler en collaboration avec le service des soins palliatifs.
- Donner des conseils d'aménagement de l'espace de soins (salle de bain, chambre).

Le service est composé de :

- 3 infirmières (TP)
- 8 aides-soignantes (6 à temps plein et 2 à 80 %)
- 1 infirmière responsable de service (TP)
- 1 assistante (TP)

Total : 13 agents soit 12,6 ETP

L'âge moyen des patients pris en charge par le SSIAD est de 86 ans en 2025.

En 2025, nous sommes intervenus auprès de 53 patients atteignant ainsi un GMP de 594,15 ;

Nous avons eu 13 sorties dont 1 déménagement, 2 guérisons ou reprise d'autonomie, 1 hospitalisation définitive, 1 hospitalisation en soins de suite et réadaptation, 1 hospitalisation à domicile et 7 placements en institution.

Le Groupe Iso Ressources GIR qui correspond à l'évaluation de l'autonomie du patient selon la grille AGGIR est passé de 601,11 à 594,15 qui se justifie par les sorties définitives du service.

Certaines prises en charge demandent toujours plus de temps de soins avec parfois la nécessité de passage de 2 soignants simultanément (graves pathologies associées et soins d'hygiènes complexes).

Le poste des véhicules de service reste une partie importante du budget.

Malgré l'optimisation des tournées, le coût du carburant reste élevé : 7190,36 euros pour 4095,45 litres de carburant et 53 137 kms parcourus.

La sinistralité et les réparations diverses des véhicules s'élèvent à 5244,54 euros.

Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule de service cette année.

PERSPECTIVES 2026

- Mettre en œuvre et optimiser le fonctionnement des services fusionnés
- Développer la coordination renforcée entre aide et soins auprès de bénéficiaires
- Accroître la communication et la promotion du service
- Stabiliser le volume horaire d'interventions
- Une réforme du financement est la prochaine étape. Une convergence tarifaire est mise en œuvre progressivement depuis 2023 et jusqu'en 2027.

L'objectif est de

- renforcer les moyens financiers,
- tenir compte des besoins en soins et du niveau de perte d'autonomie des usagers,
- contribuer à assurer une continuité temporelle des interventions, notamment durant les week-ends.

Le nouveau modèle de financement est composé de 3 briques pour une année N : le forfait global de soins, la dotation de coordination, les financements complémentaires.

La réforme tarifaire concerne uniquement le forfait global de soins et s'appuie sur un modèle de financement à deux composantes :

- une composante « socle » correspondant au financement des frais de structure et de déplacement
- une composante « intervention » reposant sur des caractéristiques des usagers et des interventions : le niveau de perte d'autonomie, l'intervention d'un infirmier diplômé d'État et l'intervention pendant le week-end et jours fériés.

Accueil de jour Les Picholines

L'accueil de jour « Les Picholines » a été créé en avril 2010 avec un agrément pour 6 places/jour pour accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en couple, à domicile, souffrant d'isolement et ne présentant pas ou peu de troubles du comportement, désirant créer un lien social, et/ou permettant aux aidants de disposer d'un temps de répit, ayant un GIR 4/5/6.

La zone géographique est la suivante :

- Alès
- St Christol les Alès
- St Privat des Vieux
- St Hilaire de Brethmas
- St Martin de Valgalgues
- Mons
- Salindres.

Ses missions :

- Relais proposant des activités en fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs capacités physiques et cognitives
- Soutien des aidants en apportant un temps de répit
- Maintien du lien social et rompre l'isolement
- Conseils et prévention adaptés à la personne âgée

Le service est composé de :

- 1 responsable
- 1 infirmière à 0,20 ETP mutualisée avec le service des soins de la résidence autonomie « Les Oliviers »
- 2 aides-soignantes TP mutualisées avec le SAAS, 1 agent de service à 0,20 ETP de la résidence autonomie par roulement
- 1 assistante mutualisée avec le SAAS

Le tarif est compris entre 26,61 € et 35,07 € par jour suivant le GIR de la personne (arrêté du 01/01/2024).

Les usagers peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'une prise en charge de l'APA.

Les activités sont diverses, mais plutôt orientées pour favoriser l'autonomie, stimuler les fonctions cognitives ou développer la créativité artistique. De ce fait, nous souhaitons rendre les seniors plus acteurs de leur accueil et leur proposer un mode de fonctionnement plus participatif.

L'âge moyen est de 86,78 ans en 2025. Le GMP est de 464.28.

En 2025, nous avons fait 8 admissions et 5 sorties (1 placement en EHPAD, 1 dégradation de l'état de santé général, 1 diagnostic Maladie Alzheimer qui a été redirigé vers un accueil de jour adapté, un arrêt volontaire de la personne ou de sa famille, ainsi qu'une personne entrée à la Résidence Les Oliviers).

L'effectif sur l'année 2025 a été de 14 usagers au total ; au 31.12.2025, 9 usagers sont accueillis au sein du service.

Le taux d'atteint un taux d'occupation de 48,77%.

Bilan 2025 :

Le GMP (Groupe Iso Ressource Moyen Pondéré) permet de calculer un niveau de perte d'autonomie moyen des personnes usagers du service. En 2024, il était de 524,54, et en 2025 il a baissé à 464,24. Ces chiffres nous montrent un niveau d'autonomie plus important.

Nous avons beaucoup de demande de personnes qui sont en GIR 1-2-3 ou ayant des maladies apparentées Alzheimer ; nous n'avons pu proposer d'admission au sein du service. Une réorientation systématique vers un accueil de jour plus adapté, a été proposé pour chaque demande.

En 2025, le taux d'occupation a augmenté passant de 36 à 48,77%. L'équipe maintient une dynamique déjà mise en place depuis 2023 (pétanques, gymnastique douce, loto, ateliers de prévention mutualisés avec le Résidence « Les Olivier » ; des journées à thème tout au long de l'année)

Suite à l'évaluation, le service a obtenu le renouvellement de l'autorisation à compter du 01/04/24 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 01/04/2039.

Perspectives 2026 :

- Informatisation du service avec un logiciel métier et pour la facturation de la régie
- Développement d'une communication soutenue afin de mieux faire connaître l'établissement et les liens avec l'appartement répit
- Développer les ateliers de prévention en lien direct avec les besoins des usagers du service afin qu'ils puissent garder leur autonomie.

La Résidence autonomie « Les Oliviers »

La résidence autonomie est un établissement non médicalisé, proposant des logements à titre de résidence principale. Elle est composée de parties privatives et de parties collectives.

La force des résidences autonomie réside dans leur vocation à restaurer le lien social par un parcours d'accompagnement global personnalisé.

La résidence garantit aux résidents un cadre de vie confortable et sécurisé, favorisant la préservation de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social.

La résidence « Les Oliviers » est composée de 60 logements sur 5 étages avec ascenseurs :

- 44 P1 (36 m² habitables + 9 m² terrasse) : coût mensuel redevance + charges = 917,67€

- 15 P2 (45 m² habitables + 9 m² terrasse) : coût mensuel redevance + charges = 1 058,75€

- 1 appartement de répit de type P1 meublé (36 m² habitables + 9 m² terrasse) : coût à la nuitée 45€, repas inclus.

L'établissement est conventionné à l'APL (8 bénéficiaires) et vient d'obtenir une habilitation à l'aide sociale pour 7 logements.

Plusieurs services existent dans la résidence :

- **Service des Soins Courants (Aide soignant et IDE)** : assure la prise en charge de soins si besoin tels que des soins d'hygiène et soins techniques, préparation et administration de traitement ainsi que la coordination avec les différentes équipes pluridisciplinaires. Les soignants ne sont pas présents sur toutes les plages horaires.

De plus en plus de résidents n'ont malheureusement soit plus de médecin traitant soit le médecin traitant ne se déplace plus. Cela implique une responsabilité d'autant plus grande pour les soignants.

Ce service est de plus en plus sollicité par les résidents et les familles qui s'impliquent de moins en moins sur le suivi et la surveillance médicale et paramédicale.

- **Veilleur de nuit** : permet d'avoir une présence de 20h à 8h sur la résidence pour sécuriser et intervenir en cas de problème pour les résidents. Chaque résident a l'obligation d'une téléassistance pour 11,72€/mois.
- **Service Animation Seniors** : travaille en collaboration avec la résidence pour proposer des animations du lundi au samedi. Ces animations sont dans une dynamique de développement et de maintien de l'autonomie grâce à des activités telles que ateliers mémoire, gym douce, manuels, relaxation... Il est aussi proposé l'accompagnement aux courses en bus le jeudi matin
- **Service de restauration** : la fabrication et la gestion des repas sont assurées par l'ESAT VERONIQUE.

Le restaurant est ouvert 7j/7 midi et soir.

Le repas du midi est obligatoire (sauf dimanche et jours fériés) pour rompre l'isolement mais aussi pour proposer un repas équilibré.

Coût mensuel de la restauration pour 1 personne : 496,00 € (repas midi et soir).

Animation :

- Fin de la réalisation des appels à projet de 2024, l'estime de soi qui permet de prendre du recul par rapport aux images parfois négatives du vieillissement véhiculées par la société (96,56 % de financement obtenu soit 7 500€ sur 7 767€) et les activités physiques adaptées afin d'entretenir la condition physique, la tonicité musculaire, la souplesse et l'équilibre (97,6 % de financement obtenu soit 5 500€ sur 5 635€)
- Reconduction de l'appel à projet activité physique pour 2025-2026 (70 % de financement obtenu soit 5 000€ sur 7 150€)
- Mise en place du nouvel appel à projet « estime en éveil » pour stimuler la mémoire par des jeux de stimulation intellectuelle ou des activités afin d'animer les fonctions cognitives, totalement financé par le département (financement à 100 % de 4 200€)

L'appartement de répit :

C'est un nouveau service offrant des courts séjour de 1 à 5 nuitées dans un environnement adapté et sécurisé pour des retours d'hospitalisation, du répit aux aidants et éventuellement la découverte de la résidence. Ce service a été mis en place avec le maintien à domicile dans la cadre d'un appel à projet subventionné par le département.

Une stratégie de communication et de développement du réseau partenarial (ciblant les professionnels médicaux et paramédicaux, les Maisons des Aidants et les plateformes de répit) sera déployée afin d'accroître significativement le taux d'occupation de l'appartement de répit.

À la demande des résidents, une nouvelle ligne de bus a été mise en place (ligne n°7), avec un arrêt créé juste devant la résidence, respectant la norme PMR. Cet aménagement facilite l'accès aux transports pour tous et ouvre la résidence aux personnes ne disposant pas du permis de conduire ou d'un véhicule personnel.

La moyenne d'âge en 2025 est de 87 ans, cela s'explique par le fait que les entrées dans la résidence se font à un âge plus avancé.

En conséquence, la durée moyenne de séjour est de plus en plus courte : les personnes sortantes en 2025 sont restées en moyenne 57 mois (un peu plus de 4 ans et demi) contre 79 mois (six ans et demi) en 2024 et 102 mois (huit ans et demi) en 2023.

En 2025, nous avons eu 10 entrées et 15 départs dont 4 décès, 11 départs en EHPAD en raison de la perte d'autonomie. L'analyse nous montre des sorties régulières toute l'année et des entrées tardives et groupées en fin d'année. À cela s'ajoute une vacance structurelle d'environ dix logements, due à plusieurs facteurs: vétusté de certains logements, contraintes d'orientation et inadéquation entre la demande (notamment pour des P2) et l'offre disponible (nous accusons donc une perte de trésorerie importante de 180 730,76 € sur l'année 2025).

BILAN 2025 :

Bâtiment :

Les principaux investissements de la Résidence portent sur deux équipements essentiels : le remplacement d'une tour de réchauffe ainsi que celui d'une armoire réfrigérante en cuisine, garantissant ainsi la continuité et la qualité des services. Parallèlement, nous avons mis en place un système de sécurité renforcé sur une porte de secours. Cette installation a pour objectif de prévenir tout risque de fugue, un enjeu particulièrement sensible durant les plages horaires nocturnes où un seul veilleur est présent sur la résidence.

Malgré la baisse de consommation d'énergie nous constatons une très forte augmentation des coûts. Au niveau de l'électricité, le coût a triplé entre 2022 et 2023 malgré une consommation en baisse, liée à l'équipement de LED dans les parties communes. Pour le gaz, l'augmentation se fait ressentir en 2024 (+15 000€ malgré une diminution de plus de 52 000 kWh).

Depuis 2023, la réfection des logements vétustes avait été engagée à un rythme de 4 à 5 par an. Cependant, l'auto-entrepreneur multi-services en charge des travaux a cessé son activité après avoir rénové seulement deux appartements en 2024. Depuis son départ, nous éprouvons de grandes difficultés à lui trouver un remplaçant pour 2025, ce qui a entraîné l'absence complète de réfections sur l'année.

PERSPECTIVES 2026 :

- Mise en œuvre du PAI :
Les Logis Cévenols ont répondu à un Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) qui permettra une réhabilitation de la résidence dans le but d'en améliorer la performance énergétique et les aménagements. Après étude du dossier, le projet porté par les Logis Cévenols a été retenu pour bénéficier de financements de la part de l'Union Européenne :
Coût prévisionnel de 730 000€HT (soit 900 000€ TTC) avec un taux de prise en charge par la CARSAT de 60 %.
Au delà de la réhabilitation énergétique, nous allons profiter des travaux pour transformer sur deux ailes de la résidence trois P1 en deux P2 bis.
Travaux à venir : réfection complète de l'isolation par l'extérieur (ex : remplacement des menuiseries et des volets roulants des logements au RDC)
Création d'un accès sécurisé à la machinerie de l'ascenseur
Refonte complète de la chaufferie
Remplacement des radiateurs en parties communes
Suppression des réseaux en vide-sanitaire

Reprise des supports WC

Réfection du système de climatisation des logements

Réfection complète du système de ventilation et de mise en place d'une VMC hygroréglable.

Reprise de la réfection des logements vétustes avec un nouveau prestataire (20 000€ pour 4 logements)

Informatisation de la résidence via la mise en place d'un logiciel métier et de matériel informatique dans le cadre du Ségur du numérique.

- Une négociation concernant le coût de la redevance est en cours avec le bailleur social Logis Cévenols.

VUE D ENSEMBLE BESOINS BUDGETAIRES 2026 "CCAS"

		FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT	
		Recettes	Dépenses	Rappel budget N-1		Recettes	Dépenses
Service Autonomie à domicile		2 788 550,00 €	2 788 550,00 €			40 800,00 €	40 800,00 €
Centre d'Action Médico-Social Précoce		1 345 600,00 €	1 345 600,00 €	1 317 200,00 €		63 500,00 €	63 500,00 €
Accueil de jour " les picholines"		113 015,00 €	113 015,00 €	141 090,00 €		800,00 €	800,00 €
EX-Service d'Aide à Domicile				2 242 100,00 €			
EX- SSIAD				897 225,00 €			
		4 247 165,00 €	4 247 165,00 €	4 597 615,00 €		105 100,00 €	105 100,00 €
Foyers Résidences		1 333 800,00 €	1 333 800,00 €	1 312 885,00 €		49 470,00 €	49 470,00 €
Centre Communal d'Action Sociale		3 443 266,00 €	3 443 266,00 €	3 398 000,00 €		530 220,00 €	530 220,00 €
		4 777 066,00 €	4 777 066,00 €	4 710 885,00 €		579 690,00 €	579 690,00 €
	Besoins globaux 2026	9 024 231,00 €	9 024 231,00 €			684 790,00 €	684 790,00 €

REPARTITION FINANCEMENTS ATTENDUS

				% par rapport à l'ensemble des budgets			
Dotations et tarifications externes		4 190 386,00 €	46,4%				
Soins Courants		229 000,00 €					
Service autonomie Soins		710 000,00 €					
Service autonomie Aide		1 896 147,00 €					
CAMSP		1 242 224,00 €					
ACCUEIL DE JOUR		113 015,00 €					
Subvention d'équilibre Ville d'Alès		2 267 235,00 €	25,1%				
Autres produits (produits des services, locations, participations..)		2 184 615,00 €	24,2%			554 349,00 €	
Excedents antérieurs reportés (consolidés)		381 995,00 €	4,2%			130 441,00 €	
** Les sommes indiquées ci-dessous relèvent d'estimations à ce jour et donc susceptibles d'évolutions jusqu'au vote du budget 2026							